

Première victoire contre la dictature Macron : la circulaire Castaner KO



Le premier flic de France vient de se faire renvoyer dans les cordes par trois juges des référés, suite à six recours déposés contre sa circulaire interdisant d'office le nuancement politique dans les communes de moins de 9 000 habitants. L'injonction au trucage des prochaines élections municipales du ministre de l'Intérieur Christophe Castaner aux préfets et Hauts-commissaires, vient en effet de connaître sa première phase judiciaire.

Cette circulaire, que Jean-Frédéric Poisson, président du Parti chrétien-démocrate avait qualifiée de « *méthodes de voyous au sommet de l'État* », est suspendue par le Conseil d'Etat au motif qu'avec la nuance « *Liste divers Centre* », la circulaire instituait « *une différence de traitement entre les partis politiques, et méconnaissait dès lors le principe d'égalité* ». Suspendue de fait aussi l'attribution des nuances dans les seules communes de 9 000 habitants ou plus, les conditions d'attribution de la nuance « *Liste divers Centre* » et le classement de la nuance « *Liste Debout la France* » dans le bloc « *extrême droite* ». Terme d'ailleurs toujours hilarant, quand on sait qu'il n'y a plus depuis longtemps d'*extrême droite* en France, sauf dans quelques cerveaux

actuels de figures d'extrême centre et d'extrême gauche.

À noter également que le Conseil d'État a jugé que le classement de la liste Debout la France (LDLF) dans « *le bloc de clivage extrême droite ne s'appuyait pas sur des indices objectifs* ». Un tel classement n'ayant pas pris en compte « *le programme de ce parti et l'absence d'accord électoral conclu avec le Rassemblement national* » (*sic*).
<http://www.leparisien.fr/politique/etiquettes-aux-municipales-la-circulaire-castaner-en-partie-suspendue-par-le-conseil-d-etat-31-01-2020-8249274.php>

Christophe Castaner et son secrétaire d'État Laurent Nuñez se rebiffent

Les deux affidés de Macron viennent de déclarer que la circulaire invalidée serait modifiée sans renoncer à répondre aux demandes des élus locaux et à correspondre aux mutations du paysage politique français. De quoi parlent-ils exactement ? Car si cette circulaire vient, à bon droit, d'être étrillée, reste qu'elle sous-tendait les méthodes des tartuffes qui composent tant de petites listes soi-disant apolitiques, dans tant de petites et de moyennes communes pléthoriques de France. Quels élus territoriaux et nationaux auront un jour le courage d'interroger la Nation sur l'opportunité de conserver plus de 36 000 communes ? et des maires qui ne tiennent plus conseil municipal que tous les trois mois pour gérer les affaires courantes, dans l'attente du contrôle de légalité des préfectures, dès qu'ils s'aventurent dans des délibérations qui impactent le quotidien de leur administrés ? Administrés qu'ils sont toujours peu enclins à informer, au vu des squelettiques ordres du jour et comptes-rendus sommaires affichés sur beaucoup de panneaux d'affichages peu engageants à une lecture approfondie de la vie municipale. Pousser les portes d'une petite mairie pour oser demander à consulter le registres des délibérations et divers documents vaut à coup sûr les yeux de merlans frits de la secrétaire de mairie et le regard en coin du maire. Essayez, si vous ne me croyez pas. Certains élus de campagne sont tellement persuadés qu'ils sont chez eux dans des locaux municipaux qu'ils y séjournent

presque en pantoufles.

Et n'oubliez jamais qu'un petit édile rural – apolitique, c'est juré – est toujours un petit personnage caressé pour sa qualité de grand électeur. Les délégués des conseils municipaux représentent 95 % des quelques 162 000 grands électeurs.

Circulaire Castaner : les méthodes de voyous au sommet de l'État-Macron

Publié le 21 janvier 2020 par [Jacques Chassaing](https://ripostelaique.com/circulaire-castaner-les-methodes-de-voyous-au-sommet-de-letat-macron.html) <https://ripostelaique.com/circulaire-castaner-les-methodes-de-voyous-au-sommet-de-letat-macron.html>

Jacques CHASSAING